
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce **le lundi, 23 mars 2009, 19 h 00.**

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz et Diane Chaput;
Messieurs les conseillers, Ghislain Beauregard, Claude Jutras et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Robert Grenier. Est également présent monsieur Alain Beauregard, directeur général, secrétaire -trésorier.

Est absent monsieur le conseiller René Jacques

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

Il s'agit d'une séance prévue originalement le 18 mars que les membres, avant l'ouverture, ont reporté au 23 mars 2009.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Étude sur la mise aux normes d'installations individuelles de traitement des eaux usées – mandat à la ville de Verchères ;
3. Période de questions du public
4. Levée de la session.

En cours de séance, le point suivant est ajouté :

2.1 Ajournement de la séance.

2009-03-46

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-03- 47

2. ÉTUDE SUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MANDAT À LA VILLE DE VERCHÈRES ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Antoine-sur-le-Richelieu et de Verchères ont obtenu l'aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT), pour réaliser une étude sur la mise aux normes d'installations individuelles de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a été celle qui a fait la demande pour les trois municipalités et que c'est elle qui a signé l'entente avec le MAMROT et à gérer les obligations qui en découlent ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'agir rapidement afin de pouvoir respecter les échéanciers prévus dans ce projet ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de St-Antoine-sur-le-Richelieu et de Verchères désirent diviser leur territoire en deux lots afin de pouvoir, au besoin, revoir le mandat pour les seconds lots;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de appuyée par il est unanimement résolu d'e mandater la municipalité de Verchères pour agir auprès du MAMROT dans ce dossier.

De plus, les trois municipalités conviennent ce qui suit :

La municipalité de Verchères sera la responsable du financement de la portion assumée par le MAMROT pour les trois municipalités.

Les trois municipalités assumeront leurs parts du projet via leurs fonds général, sans avoir recours à du financement, concernant la municipalité de Calixa-Lavallée, il s'agit d'un montant maximum de 14 000 \$;

Verchères est désigné comme responsable du dossier auprès du MAMROT et à cette fin, les municipalités s'engagent respecter les termes de l'entente avec le ministère et transmettre à Verchères tous renseignements, factures ou autres documents nécessaires à ce dossier ;

Les trois municipalités autorisent leurs personnels à procéder aux appels d'offres sur invitation de façon individuelle pour chacune des municipalités;

Les entreprises invitées seront :

BPR Infrastructures Inc
Tecsult Inc.

Un comité de sélection commun formé des personnes suivantes est nommé:

- Martin Massicotte, Verchères
- Marc Béland, Saint-Antoine-sur-Richelieu
- Alain Beauregard, Calixa-Lavallée
- Luc Forcier, comme secrétaire du comité

La grille d'évaluation et les critères définis aux documents d'appels d'offres sont adoptés par le Conseil.

Départ de madame la conseillère Éva Borocz à 20 h 45.
Départ de monsieur le maire Jean-Robert Grenier à 20 h 50.

Les membres du conseil ne votent pas sur la proposition.

2009-03- 48

2.1 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard il est unanimement résolu d'ajourner la session à lundi, 30 mars 2009, 20 h 00.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Les membres du conseil tiennent une période de questions.

2009-03-49

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Président de la session spéciale

Alain Beauregard
Directeur général
Secrétaire-trésorier